



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 10 juin 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar JAFFAR (soc.) et consorts « "Rénoviction" à Lausanne ou l'urgence d'agir » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité remette systématiquement aux commissions de contrôle, respectivement la COFIN et la COGES, les préavis LPPPL transmis au Canton de Vaud »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mercredi dix juin deux mille vingt-six

Le président :



Le secrétaire :